Ville de Coaticook

grille des usages principaux et des normes

Usage dominant	Classes d'usages	Article de zonage	Zones					
			COMV- 819	F-820	RIEV2- 821			
HABITATION	Iclasse A - unifamiliale		019	•	021			
	classe B - bifamiliale		•		 			
	classe C - trifamiliale				1			
	classe D - multi. (moins de 10 log.)		+					
	classe E - multi. (10 log.et plus)		+					
	classe F - communautaire							
	classe G - mobile	art. 21.3			1			
COMMERCE	classe A-1 spectacles, culture		•					
	classe A-2 bars		•					
	classe A-3 clubs sociaux							
	classe A-4 récréation intérieure							
	classe A-5 récré. ext. intensive	art.22.4						
	classe A-6 récré. ext. extensive			•	• [5]			
	classe A-7 récré. ressource							
	classe A-8 arcades							
	classe A-9 caractère érotique							
	classe B-1 bureaux		•					
	classe B-2 services				• [6]			
	classe B-3 vente au détail		•					
	classe C-1 hébergement		• [1]					
	classe C-2 gîte du passant		• [2]	• [2]	• [2]			
	classe C-3 restauration		•					
	classe C-4 casse-croûte				İ			
	classe C-5 résidence de tourisme		•	•	•			
i	classe C-6 hébergement établisseme	ent d'enseignement						
	classe D-1 poste d'essence	art.22.3, 22.8						
	classe D-2 station service	art.22.3, 22.8	•					
	classe D-3 lave-autos	art.22.3, 22.8						
	classe D-4 vente de véhicules	art.22.3, 22.8						
	classe D-5 pièces et acces.	art.22.3, 22.8						
	classe D-6 entretien	art.22.3, 22.8						
	classe E-1 const.,terrassement	urt.EE.0, EE.0						
	classe E-2 vente en gros,transport							
	classe E-3 para-agricole							
	classe E-4 autres usages comm.							
	classe E-5 mini entreposage							
INDUSTRIE	classe A				t t	i		
	classe B							
	classe C							
	classe D extraction							
	classe E récupération, recy.							
PUBLIC ET	classe A-1 services gouv.		i					
_	classe A-2 santé,éducation							
	classe A-3 centres d'accueil							
	classe A-4 services culturels							
	classe A-5 sécurité,voirie							
	classe A-6 lieux de culte							
	classe B parcs,terrains de jeux		•		•			
	classe C équip. publics		•	•				
	classe D infras publiques		•	• [3]	•			
AGRICOLE	classe A agriculture,forêt		•	•	•			
	classe B établissements d'élevage			• [4]				
	classe C activités complé.			•	• [7]			
	classe D formation agricole							
	classe E animaux domestiques	art. 24.4						
STRUCTURE DU	isolée		•	•	•	<u> </u>		
BÂTIMENT	jumelée	1						
< 1 · · · · · · · · · · · · · · · · ·	en rangée	1	_		 			

Notes particulières

^{[1} limité aux établissements comportant un maximum de vingt chambres.

^[2] usage assujetti aux dispositions des articles 21.2 et suivants applicables aux usages complémentaires.

Ville de Coaticook

grille des usages principaux et des normes

- [3] le prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égouts est toutefois interdit à l'extérieur des périmètres d'urbanisation.
- [4] sous réserve des dispositions de l'article 24.2 relatives aux installations d'élevage à fortes charges d'odeur.
- [5] limité aux sentiers de randonnée et aux activités d'observation et de conservation de la nature.
- [6] limité aux centres de ressourcement comportant un maximum de 16 chambres ou sites (dans le cas de l'hébergement sous forme de yourtes par exemple) et aux établissements offrant des installations de spas, intérieurs ou extérieurs. Le terrain doit avoir une superficie minimale de 8 000 mètres carrés.

[7]limité aux cabanes à sucre complémentaires à un usage principal (fermette). Celles-ci doivent être conçues uniquement pour la production de sirop d'érable. Aucun service de repas ne doit être offert sur place.

Ville de Coaticook

grille des usages principaux et des normes

			Article de zonage	Zones					
				COMV- 819	F-820	RIEV2- 821			
NORM	IMPLANTATION	marge de recul avant min. (m)	art. 6.1.12	8	8	8			
		marge de recul latérale min. (m)		3	3	3			
		somme des marges de recul latérales min. (m)		6	6	6			
		marge de recul arrière min. (m)		3	3	3			
	BÂTIMENT	hauteur maximale (étage)		2	2	2			
		hauteur maximale (m)		10	10	10			
		façade minimale (m)		7,3	7,3	7,3			
		profondeur minimale (m)		6,7	6,7	6,7			
		superficie min. au sol (m ca)		55	55	55			
	RAPPORTS	espace bâti/terrain max., bâtiment principal (%)		30	30	30			
		espace bâti/terrain max. bâtiment accessoire (%)		10	10	10			
	AUTRES NORMES								
DIVERS	AMENDEMENT	règl. 6-1-57-2 (2016), en vigueur17 mai 20		X	Х	Х			
		règl. 6-1-81-2 (2022), en vigueur	2022	X	Х	Х			
	notes particulières			I					